



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

**AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE
COMMUNALE**

CONVOCATION

**à l'Assemblée communale du jeudi 20 novembre 2025
à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse**

Ordre du jour

- 1. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble Route de Diesse 2 à Lamboing (ancienne école de Lamboing)**
 - a) Présentation du dossier*
 - b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 1.00 au 31.12.2024*
- 2. Approbation du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier de l'immeuble Route de Nods 2 à Diesse (ancienne école de Diesse)**
 - a) Présentation du dossier*
 - b) Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 170'258.00 au 31.12.2024*
- 3. Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière (4430 m² à CHF 265.00 / m²)**
 - a) Présentation du dossier*
 - b) Approbation de la vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse, chemin de La Groisière*
 - c) Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente du terrain de la Groisière, parcelle 1016 du ban de Diesse*
- 4. Approbation de la vente de l'immeuble de l'ancienne EJC, parcelle 2015 du ban de Lamboing, rte de Diesse 9 (expertise du prix à CHF 575'000.00)**
 - a) Présentation du dossier*

- b) *Approbation du transfert de l'immeuble du patrimoine administratif au patrimoine financier pour la valeur comptable résiduelle de CHF 36'369.00 au 31.12.2024*
- c) *Approbation de la vente de l'immeuble de l'ancienne EJC, parcelle 2015 du ban de Lamboing, rte de Diesse 9*
- d) *Délégation de la compétence au Conseil communal pour la conclusion du contrat de vente de l'immeuble de l'ancienne EJC, parcelle 2015 du ban de Lamboing, rte de Diesse 9*

5. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 1'950'000.00 pour le réaménagement de la route cantonale sortie Nord – Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école), participation communale de CHF 280'000.00 (conduites eaux usées, eau potable et aménagement routes communales)

- a) *Présentation du dossier*
- b) *Approbation du crédit d'engagement de CHF 1'950'000.00 pour le réaménagement de la route cantonale sortie Nord – Ouest, Prêles (sécurité du chemin d'école), participation communale de CHF 280'000.00*

6. Informations du Conseil communal

7. Divers et imprévus

Informations :

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 17 octobre au 20 novembre 2025 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

➤ http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale :

- *Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).*

Prêles, le 17 octobre 2025